



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Dimanche 5 juillet 2020]

Date de la convocation

1<sup>er</sup> juillet 2020

Date d'affichage

6 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Marie-Françoise BONELLO, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés :**

**Absents :**

**N° 075/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

**OBJET DE DELIBERATION : Election des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du CCAS**

La composition du conseil d'administration est organisée par le Décret n° 95-562 du 6 mai 1995. Dans son article 8 il est mentionné que les membres élus en son sein par le conseil municipal (maximum 8) le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Les listes suivantes ont été présentées :

Liste A :

Christian PERO  
Philippe ISSARD  
Martine MOSTARDI  
Isabelle BEAUVAIS  
Claire VILLENEUVE  
Martine VIOLETTE  
Lahcene BAAZIZ  
Marie MONTELS

Liste B :

Alice GAUTREAU

Liste C :

Thomas DOMENECH

Résultats du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 33
- f) Majorité absolue : 17

Suffrages obtenus par liste :

Liste A : 27  
Liste B : 5  
Liste C : 1

Les 8 représentants de la commune siégeant au conseil d'administration du CCAS sont :

Christian PERO
Philippe ISSARD
Martine MOSTARDI
Isabelle BEAUVAIS
Claire VILLENEUVE
Martine VIOLETTE
Lahcène BAAZIZ
Alice GAUTREAU

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 6 juillet 2020



Page 2 sur 2

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200706-075-2020-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2020  
Date de réception préfecture : 06/07/2020